



# PARIS-DIVING CLUB

## Stage de Plongée Niveau 2 - FFESSM

INSCRIPTION



A renvoyer au Club de Plongée PARIS-DIVING  
accompagné de votre règlement à l'ordre de Paris Diving

**PARIS-DIVING CLUB**  
BASE NAUTIQUE DEFIM  
Port de Grenelle  
75015 PARIS

NOM : \_\_\_\_\_  
PRENOM : \_\_\_\_\_  
ADRESSE : \_\_\_\_\_  
CP : \_\_\_\_\_  
VILLE : \_\_\_\_\_  
NÉ(E) LE : \_\_\_\_\_  
TEL : \_\_\_\_\_  
EMAIL : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

DATE DE FORMATION SOUHAITÉE : \_\_\_\_\_

MONTANT DU STAGE NIVEAU 2 : 599 €

Je désire m'inscrire au stage de plongée Niveau 2

Ci-joint mon règlement de : **599 €**

- Acompte de 199 € versé ce jour
- 2ème acompte de 200 € encaissé le 1er jour de la formation
- Solde de 200 € encaissé le mois d'après

mode de règlement :  Chèque (fournir 3 chèques)  
 Carte Bleue

N° \_\_\_\_\_ Exp \_\_\_\_\_

Cryptogramme (3 chiffres au verso) : \_\_\_\_\_

A réception de votre inscription, vous recevrez par e-mail la confirmation, la liste des éléments à fournir au Club ainsi que votre convocation au stage

LE CLUB PARIS-DIVING

Programme et conditions de vente :

Le plongeur Niveau 2 (N2) est capable de réaliser des plongées d'exploration :

Jusqu'à 20 m de profondeur, au sein d'une palanquée, en autonomie, sans Guide de Palanquée (GP), avec un ou deux équipiers majeurs ayant, au minimum, les mêmes compétences et en présence d'un Directeur de Plongée (DP) sur le site qui donne les consignes relatives au déroulement de la plongée.

Jusqu'à 40 m de profondeur, au sein d'une palanquée, avec un Guide de Palanquée (GP) qui prend en charge la conduite de la plongée.

Ces plongées sont réalisées dans le cadre d'une organisation sécurisée, mise en place par un Directeur de Plongée (DP), selon les règles définies par le Code du Sport (CdS).

Ce plongeur doit savoir :

Être autonome pour s'équiper, s'immerger, s'équilibrer, évoluer et s'orienter.

Prévenir pour lui-même les incidents de plongée.

Aider un équipier en attente de l'intervention du GP et intervenir auprès d'un équipier en difficulté dans le cadre d'une palanquée autonome.

Recevoir si besoin l'aide du GP ou d'un équipier. Appliquer individuellement et collectivement les consignes données par le GP ou le DP suivant le cas.

Cette certification est le niveau de plongeur minimum requis pour accéder au brevet d'Initiateur.

### CONDITIONS D'ACCÈS A LA FORMATION

Être âgé de 16 ans au moins à la date de délivrance (autorisation d'un responsable légal pour les mineurs).

Être titulaire du brevet de plongeur Niveau 1 (N1) de la FFESSM ou d'une certification dont les aptitudes sont jugées équivalentes pour débiter la formation.

Tout engagement d'inscription est valable pour la date choisie, un changement de date engendre des frais de dossier de 166 €.

Date et Signature

**PARIS DIVING**

Association Paris Diving Club de Plongée Parisien - N°W751231762 - Base Nautique DEFIM - Port de Grenelle - 75015 PARIS  
Tél : +33 1 45 22 65 07 - www.paris-diving.com - E-mail : contact@paris-diving.com





